

CULTURE

Pour Francis Peduzzi, c'est à ceux qui ont voulu son départ d'en payer les indemnités

Une rencontre publique sur l'avenir du Channel a donné l'occasion à son directeur de décrire sans filtre la manière dont le ministère de la Culture lui a demandé de partir sur la demande du maire. Une nouvelle bataille commence sur les indemnités de ce départ non souhaité par l'employeur lui-même.



Le directeur du Channel Francis Peduzzi lors d'une réunion publique sur son départ à la date du 1er janvier 2024.

GREGORY FAUCOUZ

Après des mois de conflit, et en usant du levier de sa subvention annuelle, l'exécutif de la municipalité de Calais a contraint le directeur du Channel à envisager son départ. Un levier que Francis Peduzzi retourne aujourd'hui contre la Ville. Lors de la rencontre publique intitulée « bilan et perspectives », hier après-midi au Channel, il a rappelé l'engagement pris par le maire de combler sa subvention annuelle à la scène nationale à hauteur de 800 000 euros pour l'année en cours. Ce qui signifie encore 100 000 euros de moins par rapport à l'engagement de la convention pluriannuelle d'objectifs qui va échoir après le 31 décembre. Pour atteindre ce seuil négocié des 800 000 euros, il en manque 250 000.

« VOILÀ, IL FAUT QUE TU PARTES. »

La seconde condition posée par Francis Peduzzi est que le recrutement de sa ou son successeur se

fasse « en transparence », et sur la base d'un projet, autrement dit sur la ligne esthétique et artistique qui sera celle du Channel après lui. La pire crainte du directeur étant, tel qu'il l'a déclaré devant les plus de 150 personnes réunies dans la salle du Passager, que le Channel conserve son label de scène nationale tout en devenant « une coquille vide ».

Francis Peduzzi est apparu face à son public ami en directeur qui n'a plus rien à perdre. Il a ainsi décrit son départ d'avril avec le Directeur Gé-

néral de la Création Artistique, représentant le Ministère de la Culture, celui-ci déclarant : « Voilà, il faut que tu partes. Le maire de Calais a écrit et elle ne donnera la subvention 2023 qu'à la condition de ton départ... Quand on vous dit ça, la seconde d'après vous dites : "D'accord, je pars." » Néanmoins, Francis Peduzzi a insisté sur le fait « que la Ville n'aurait pas dû écrire cette lettre avant d'avoir pris connaissance du rapport d'autoévaluation ».

Dans cette situation, il y a un point

qu'on n'avait pas pu venir. Fort de son bilan, Francis Peduzzi estime qu'il n'a pas à démissionner sous la contrainte. Son départ, qu'il fixe au 1er janvier 2024, ne peut donc s'acter que par un licenciement. Qui dit licenciement, dit indemnités. C'est là qu'il est rappelé que l'employeur de Francis Peduzzi depuis trente-trois ans n'est pas la ville de Calais, ni le Ministère de la Culture, mais l'Association Le Channel, scène nationale de Calais. Et il n'échappe à personne, - cette rencontre publique l'a encore

démonstré -, que l'association apporte un soutien indéfectible au directeur, qui lui-même refuse que l'indemnité versée pour son départ pénalise les comptes de l'association, qui sont ceux du Channel.

QUE LES DEMANDEURS ASSUMENT

Lors d'une réunion à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'association, assistée d'un avocat, a demandé que le coût du départ, l'indemnité, soit assumé « par ceux qui demandent mon départ », explique calmement Francis Peduzzi. En trente-trois ans, il n'y a pas eu le moindre nuage entre l'association, le président et moi-même. Il n'y a aucune raison que l'employeur soit pénalisé de mon départ. »

À cette date du 7 octobre, selon le directeur du Channel, « aucune négociation concernant mon départ n'a eu lieu. Et je souhaite publiquement que cela se fasse le plus vite possible. »

« Elle n'a pas gagné tant que ça »

On se demande déjà à quoi pourra ressembler une saison du Channel d'une main autre que celle qui a signé les trente-trois précédentes. « J'ai la trouille » a même dit un intervenant, qualifiant « d'objet et inhumain » le comportement de l'exécutif municipal en l'occurrence, ajoutant : « Je vous conseille de négocier un maximum de bilé ». Francis Peduzzi est resté stoïque. Encouragé à porter plainte contre le maire pour harcèlement moral, le directeur décline. Il dit simplement : « Ça fait 15 ans qu'elle a annoncé mon départ. Elle n'a pas gagné tant que ça... » Une programmation s'élabore avec une année d'avance,

Francis Peduzzi travaille avec son équipe à la saison 2024-2025. Il la quittera sûrement avant le point final. Il explique qu'un intérim avant l'arrivée d'une nouvelle direction sera assuré par les collaborateurs en place. La date de son départ est fixée par Francis Peduzzi au 1er janvier 2024, soit au premier jour de la prochaine convention, même s'il justifie : « C'est une question de trimestres pour la retraite. » Il se dit cependant prêt à prolonger, le temps nécessaire, « seulement si c'est dans l'intérêt de l'équipe et du Channel. »